

» en usage pour rendre les voyes de concilia-  
 » tion infructueuses. »

On rappelle ici le détail de la négociation entamée sous les auspices du Roi de France, par le Marquis de Cursay, Commandant de ses troupes, aussi-bien que les facilités apportées de la part des Corfes pour la faire réussir, & leur confiance dans le Général de Sa Majesté Très-Chrétienne qui alla jusqu'au point de remettre toute l'autorité entre ses mains, & de lui consigner pour gage de la sincérité de leurs intentions, la garde de tous les Forts & des Tours qui étoient en leur pouvoir, de même que le Golfe & le poste très-important de *San-Fiorenzo*; confiance qui fut même portée si loin, que la présence d'un seul Officier François dans le cœur du Royaume y suffisoit pour l'exécution des ordres & des actes de justice dont il étoit chargé, & pour tenir les peuples en respect.

On rappelle aussi tout ce que le Marquis de Cursay fit dans ce tems-là pour répondre aux intentions du Roi son Maître, en ramenant les Corfes sous l'obéissance de la République; condition dont ils prétendent ne s'être point éloignés si on avoit voulu, comme ils le demandent, laisser un corps de troupes Françaises pendant dix ans dans l'Isle de Corse, pour assurer & affermir l'exécution de ce qui leur étoit promis, & pour être des témoins non-suspects de leur soumission constante & respectueuse envers Sa Majesté Très Chrétienne; ouvertures, disent-ils, qui auroient été conduites au terme d'un succès favorable, sans les voyes souterraines & les artifices qui furent employés pour traverser de si heureux commencemens,

&